

JUSTICE ■ Cent juges bénévoles étaient réunis en congrès régional au muséum d'Orléans, vendredi

Le tribunal fait aussi dans la prévention

L'an dernier, le tribunal de commerce du Loiret a reçu 600 chefs d'entreprise, une démarche encouragée avant d'en arriver à la liquidation judiciaire...

Carole Tribout

carole.tribout@centrefrance.com

Une juridiction au cœur de l'économie, destinée à sauvegarder entreprises et emplois. C'est l'image que les 105 dirigeants bénévoles qui siègent aux tribunaux de commerce d'Orléans (30 juges), Blois, Tours, Nevers, Châteauroux et Bourges ont mise en avant, hier, au muséum d'Orléans, pour leur conférence



RÉGION. Dominique Magdelaine, le président du tribunal de commerce d'Orléans, a accueilli le congrès régional.

EN CHIFFRES

-6 %

L'ouverture de procédures collectives a reculé de 6 % dans le Loiret, fin août, par rapport à 2011. La fin d'année devrait être plus chargée, mais l'augmentation serait moindre qu'en 2011 (année qui a connu 16 sauvegardes, 204 redressements judiciaires, 345 liquidations judiciaires), selon le président Dominique Magdelaine.

+28 %

Le nombre de contentieux au tribunal de commerce du Loiret est en augmentation de 28 % depuis le début de l'année (540 en 2011). ■

régionale.

La prévention s'avère d'autant plus nécessaire que la crise économique serait « systémique » marquant la fin d'un modèle qui a eu cours pendant deux siècles, comme l'a prédit Serge Grouard, député-maire d'Orléans.

Négociateur avec les créanciers

Les tribunaux de commerce ne prononcent pas que des liquidations et redressements judiciaires. Six cents entretiens de prévention ont, par exemple, eu

lieu à Orléans en 2011. 386 dossiers ont été ouverts. Le tribunal a procédé à 20 nominations de mandataires ad hoc (dont le rôle principal consiste à négocier avec les créanciers) et à 10 de conciliateurs. « Grâce à vous des entreprises vouées à la disparition ont réinvesti et réemployé », a rappelé Serge Grouard.

Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois au Sénat, a également souligné la nécessité de la prévention. Lors de son allocution, malgré les propos de Xavier Beulin qu'il juge « un peu

excessifs » à l'encontre du tribunal de commerce de Quimper, le sénateur s'est, lui aussi, demandé s'il ne serait pas judicieux de délocaliser les affaires quand elles concernent plusieurs territoires, comme dans le cas de Doux.

Yves Broussoux, président de la chambre de commerce et d'industrie (jusqu'à la fin de l'année), a voulu rester optimiste en retraçant les forces et faiblesses de l'économie de la région, et regarder vers les projets d'avenir : le Grand Paris, Saclay, le projet Citévolia, le développement durable... ■

QUESTION À

Quel message en période de crise ?



JEAN-BERTRAND DRUMMEN
Président de la Conférence générale des juges consulaires de France.

« Je voudrais souligner le rôle économique essentiel des tribunaux de commerce en période de crise. Grâce à la prévention des difficultés, en inculquant une culture de l'anticipation. Le mandataire, ou le conciliateur, est le bras prolongé du président : sa voix a beaucoup plus de poids que celle d'un consultant. Ce n'est pas gratuit, mais le conseil national des experts-comptables vient de créer l'assurance santé entreprise. C'est comme en médecine, quand le mal est pris au début, le patient guérit mieux. Il existe aussi des modes alternatifs à la résolution des litiges : quand on peut régler un différend par le dialogue, avec ou sans médiateur, cela passe mieux. Par ailleurs, nous avons eu la satisfaction, en mai, de voir la mise en cause de l'indépendance des tribunaux rejetée par le Conseil constitutionnel. » ■